



## Réalisation de dossier pour une déclaration préalable de travaux à petit prix forfaitaire

entre 50€ et 200€  
selon le projet  
et le format

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une **autorisation d'urbanisme** qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire.

### Cette demande concerne :

- **Création de surface de plancher inférieure à 20 m<sup>2</sup>**
- **Extension : surélévation, véranda, pièce supplémentaire...**
- **Portes / fenêtres / toiture**
- **Transformation d'un garage en pièce d'habitation**
- **Ravalement de façade**
- **Construction nouvelle (abri de jardin, garage...)**
- **Piscine**
- **Clôture et mur**
- **Changement de destination d'une construction**

Un dossier nécessite plusieurs pièces à fournir telles que des plans de situation, plans de masse, plans de coupe, plans des façades et des insertions paysagères.

**B.P. Dessin propose la réalisation de dossiers de déclaration préalable en format papier ou en format dématérialisé.**

### Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme :

L'article 62 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) prévoit que **toutes les communes de plus de 3 500 habitants devront avoir des procédures dématérialisées pour recevoir et instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme et certificat d'urbanisme au 1er janvier 2022.**

